



PAS TOUCHE LA POSTE!!

N°2

Nous poursuivons dans ce numéro 2, notre petit tour d'horizon des « arguments mensongers » de La Poste, avec toujours la même volonté :

↪ *Démontrer que les arguments de La Poste ne tiennent pas, et qu'il n'y a aucune raison de privatiser l'entreprise.*

↪ *Essayer de convaincre un maximum d'agents de la nécessité de se battre contre ce projet.*

4^{ème} argument de La Poste : « *Les postiers seront associés au développement des résultats de l'entreprise à travers la mise en place de l'actionnariat salarié* ».

La belle affaire : « *si on privatise, on va tous gagner plein de sous !* »

Cet argument est utilisé à chaque privatisation depuis le milieu des années 80.

Cette pratique a un objectif immédiat, celui de diviser le personnel et de laisser croire à une partie de celui-ci qu'il a un intérêt pécuniaire dans la réalisation de la privatisation, à travers l'épargne salariale, ou l'actionnariat salarié.

Vu la taille de nos salaires, certains agents pourraient effectivement succomber à la tentation, encore faudrait-il qu'ils en aient les moyens.

Essayons d'y voir clair :

1 - Les fonds placés sur ce type d'épargne sont bloqués 5 ans, sauf mesure exceptionnelle. Il est pour le moins hasardeux de jouer à la hausse sur une action à des termes aussi éloignés. Les petits porteurs d'Eurotunnel pouvaient-ils imaginer que les actions qu'ils venaient d'acheter, vaudraient à peine le prix du papier quelques années plus tard ? Plus près de nous, l'exemple de **France Télécom** est très parlant. Lors de l'entrée en bourse de cette entreprise, **l'action valait 28 euros**. Après avoir connu des sommets, **elle ne parvient plus à décoller des 20 euros**. Lors de cette « période d'euphorie », certains s'étaient endettés pour acheter des actions, sûrs de récupérer leur mise et une belle plus-value... c'est loin d'être le cas !

Il est également possible de prendre l'exemple de **la poste allemande qui a perdu 20 % de sa valeur depuis son entrée en Bourse en 2000**. L'actionnariat salarié est loin d'être un placement sans risque !

2 - Dans une entreprise comme La Poste où les salaires sont bas, épargner est loin de concerner tout le monde. Ainsi, les dispositifs d'**épargne salariale** mis en place depuis février 2007, **n'ont attiré qu'aux alentours de 40 000 personnes, soit à peu près 13 % du personnel**. Cela signifie qu'en supposant que l'opération soit rentable pour les nouveaux actionnaires, elle bénéficiera à celles et ceux qui ont déjà les moyens d'épargner, aujourd'hui une minorité.

5^{ème} argument de La Poste : « *La Poste continuera de remplir ses missions de Service Public. Le contrat de Service Public les conforte.* »

Le Contrat de Service Public (ex contrat de plan) est un document signé conjointement par le Président de La Poste et le gouvernement. Il est censé définir les missions de Service Public de La Poste et leur financement par l'Etat.

Si nous sommes des postiers qui travaillons dans un Centre Financier, nous sommes aussi des usagers ou des clients de La Poste, et à ce titre, certains aspects de ce Contrat de Service nous concernent au plus haut point.

Là encore, des déclarations aux actes, il y a un gouffre.

La qualité de service :

Le précédent contrat s'autoproclamait ambitieux en termes de qualité de service.

Il fixait le taux de J+1 à 85% du courrier en 2007. Le nouveau contrat prévoit lui aussi un taux de 85% mais...en 2010.

La distribution du courrier 6 jours sur 7 :

Officiellement ; la distribution du courrier 6 jours sur 7 est confirmée. Toutefois, certaines dispositions contenues dans un décret du 7 janvier 2007 la remettent en cause.

Par exemple, une disposition permet à La Poste de ne plus assurer la distribution au domicile 6 jours sur 7 : « *lorsque les infrastructures de transport, ou les caractéristiques géographiques de certaines zones, font obstacle à l'accomplissement régulier des obligations prévues...* ».

On peut en déduire que du point de vue de la rentabilité d'une entreprise privatisée, il ne sera pas intéressant de distribuer le courrier 6 jours sur 7 dans les zones montagneuses, par exemple.

La péréquation tarifaire (même tarif pour tous, exemple, le prix du timbre)

Le même décret précise que : « *sauf pour les envois en nombre, un tarif unique est appliqué aux envois à destination de l'ensemble du territoire métropolitain* ».

Le courrier des entreprises représentant 90% du trafic, l'exception devient la règle.

Cela permettra ainsi aux différents opérateurs de pratiquer des tarifs par zones, et c'est donc la fin de la péréquation tarifaire.

En effet, les tarifs pour les zones faciles seront moins chers.

Quant aux zones plus difficiles, elles comporteront des surcoûts qui seront immédiatement répercutés sur les destinataires.

Les augmentations de tarif :

Pas question, nous serine La Poste, suivant le dogme bien établi : « *La concurrence favorise la baisse des prix* ».

Mais là encore, les faits sont têtus.

Toutes les privatisations ont conduit à des augmentations de tarifs. Gaz de France privatisé + Suez = augmentation du prix du gaz.

Par ailleurs, si la concurrence et la privatisation avaient fait baisser le prix de l'eau et de l'électricité, ça se saurait.

Enfin, pour attirer de nouveaux opérateurs sur le marché de l'électricité et privatiser EDF, ils ont augmenté le prix du Kilowatt.

Et si on regarde comment cela s'est passé pour les différentes Postes à l'étranger, on peut constater qu'il y a eu de fortes augmentations tarifaires, à l'image de la Suède, ou une hausse record de 65% du timbre a été enregistrée.

6^{ème} argument de La Poste : « *Ce qui se fait ailleurs. Les Postes étrangères et l'ouverture du capital.* »

L'ouverture du Marché Postal Européen est réaffirmée dans la dernière mouture de la Directive postale adoptée par le parlement européen le 8 novembre 2007.

Elle consiste en gros, à contraindre des Services Publics fonctionnant en réseau, sur la base de l'égalité de traitement de ses usagers, à muter vers l'économie de Marché, basée sur l'offre et la demande.

Et pourtant !

Partout ailleurs, dans d'autres services publics, l'ouverture à la concurrence n'a jamais amélioré la performance, la qualité de service et conduit à la baisse des tarifs.

Le rail anglais privatisé n'a généré que des accidents parfois mortels, une hausse spectaculaire des tarifs, et une dégradation de la qualité de service rendue aux utilisateurs.

La dérégulation du secteur des télécoms a apporté une explosion des dépenses des utilisateurs et la création d'Oligopoles, coupables d'ententes illicites (en France : SFR-Bouygues-France Télécom)

La libéralisation du secteur de l'énergie a produit son lot de pannes. (Espagne- Grande Bretagne et même France récemment) et des augmentations de prix.

Le secteur postal, n'est pas fait pour s'adapter à une ouverture totale à la concurrence.

Suite >>>>>>>

Les modifications de statut des différentes entreprises postales européennes n'ont pas été imposées par les directives européennes.

Ce sont les gouvernements des Etats membres, qui ont toute latitude pour prendre des décisions. Ainsi :

- ⇒ *A Chypre : il y a une administration postale.*
- ⇒ *En Tchéquie, Espagne, France (pour le moment), Grèce, Luxembourg, Pologne, Royaume Uni : Ce sont des entreprises 100% publiques.*
- ⇒ *En Autriche (51%), Belgique (50%+1 action), Danemark (75%), Malte (65%) : Les Etats sont majoritaires.*
- ⇒ *Allemagne (45%), Pays-Bas (0%) : Les Etats sont minoritaires, voire inexistants.*

Le gouvernement français, n'est donc pas obligé de privatiser.
Aucune directive européenne ne l'y contraint.

**Les conséquences de la privatisation des Postes européennes :
licenciements et instabilité sociale permanente : 2 exemples frappants**

En Angleterre :

Une catastrophe pour tous !

La poste anglaise est une société anonyme détenue par l'état... Elle a presque fait faillite en 2002, s'appelant alors « Consignia ». En 2002, elle est redevenue la « Royal Mail » et sa restructuration a coûté 3 milliards d'euros aux contribuables anglais et...la suppression de 30 000 emplois ! Encore plus fort...

En 2006, l'Angleterre a permis à tous les opérateurs postaux et les multinationales de s'implanter sur le territoire. Les multinationales se sont partagées la collecte et l'acheminement dans les dépôts de 20% du courrier (le courrier des plus grandes entreprises) laissant la distribution finale du courrier (les facteurs) à la « Royal Mail ».

Ce qui entraîne la situation financière très difficile de la « Royal Mail » aujourd'hui. En effet, la « Royal Mail » a menacé de ne plus distribuer le courrier tous les jours si le prix de l'affranchissement n'augmentait pas pour...le particulier.

Le prix de l'affranchissement a baissé pour les entreprises et il a augmenté de 40% pour le particulier. A cela s'ajoute la fermeture de plus de 250 bureaux de poste en 2007 (soit 17% du réseau) et la faillite des fonds de pension (retraite des postiers anglais) à qui il manque 5 milliards de livres. Voilà donc un « bon bilan » de l'ouverture du capital..

En Allemagne :

Deutsche Post a été transformée en société anonyme en 1996 entraînant une modification de la convention collective régissant les salariés. A la baisse évidemment.

En 2000 l'ouverture du capital (32%) a eu lieu. Depuis, Deutsche Post a perdu 27% de sa valeur et près de 100 000 emplois!!! Aujourd'hui, les patrons allemands engagent un démantèlement complet de la Poste allemande.

Après avoir détenu 51% du capital des services financiers (PostBank), les patrons de La Deutsche Post ont décidé de la vendre à la Dresdner Bank et à la Commerzbank !!

Avec bien entendu la suppression de plus de la moitié des effectifs !! Voilà à quoi sert une « ouverture de capital ».

C'est la conséquence de résultats en baisse de 17% en 2007. Et pourtant, la privatisation devait « donner les moyens de l'expansion de La Poste allemande»... Air déjà connu !. Parallèlement, le deuxième groupe privé d'acheminement et de distribution du courrier présent en Allemagne « Pin AG » vient de faire faillite entraînant 10 000 licenciements !

Enfin, pour couronner le tout, il faut savoir que les salariés de la Deutsche Post n'ont pas de salaire minimum...

S'opposer résolument à ce projet, passer à l'action !

On l'a donc vu, il n'y a aucune obligation à privatiser La Poste, et l'exemple des Postes étrangères, nous fait la démonstration éclatante que c'est la dernière chose à faire, si l'on raisonne en terme d'intérêts publics.

Autrement dit, l'intérêt de tous les usagers, de tous les clients de La Poste, l'intérêt des personnels de La Poste, se situent aux antipodes des calculs et

de la volonté des dirigeants de La Poste et du gouvernement.

Ce qu'ils veulent faire aux alentours de 2011, c'est tout simplement voler le bien public, prendre ce qui appartient à tous, et le distribuer à quelques-uns, pour qu'ils fassent des profits et continuent à s'engraisser.

Ce n'est pas tolérable, d'autant que leurs arguments sont bidons.

Ce qui est à nous, ils ne doivent pas nous le prendre.

Il n'est pas question de les laisser faire.

Bien sûr, ce combat peut paraître démesuré, parce qu'ils ont les rênes du pouvoir, parce qu'ils ont l'argent, les médias et que nous sommes rien, ou pas grand chose.

Mais, il y a une chose que nous avons :

→ C'est le nombre ! Nous sommes nombreux, plus nombreux qu'eux, c'est nous qui faisons tourner les établissements par notre travail, et sans nous, ils ne sont rien.

→ Ce qu'il nous faut, c'est la volonté de nous opposer à leur projet, la volonté de gagner !

→ Ce qu'il nous faut, c'est rester unis et faire bloc, tous personnels confondus. (Courrier, Grand Public, Service Financier, etc...), toutes organisations syndicales confondues, et n'avoir qu'un seul objectif, empêcher leur projet, les faire reculer, les battre pour une fois.

→ Il ne faut pas se dire que le combat est perdu d'avance, surtout quand on ne l'a pas encore commencé.

→ Il faut se dire au contraire que si nous sommes déterminés, nous pouvons emporter le morceau.

D'autant plus que nous ne sommes pas seuls.

↪ Les usagers et les clients, sont inquiets face au devenir de La Poste.

↪ Les maires de France qui ont besoin que La Poste soit présente dans leur commune, voient d'un mauvais œil, ce qui est en train de se préparer.

Tous ces éléments nous font dire, que cela vaut le coup de se mobiliser, de se rassembler et de mener cette bataille. Jusqu'au bout, jusqu'à ce qu'ils cèdent.

Mais cela implique une bonne préparation, et donc que l'on prenne le temps de bien expliquer tous les enjeux pour convaincre un maximum de monde.

Cela implique aussi que cette mobilisation doit déborder le cadre strict de l'entreprise en y associant les usagers et les clients de La Poste, les élus, les maires, les associations de défense du Service Public.

Il faut que tous ceux qui sont attachés à La Poste, comme Service Public fassent entendre leur voix.

Nous proposons de créer des collectifs de défense du service public postal.

Le 23 septembre tous les syndicats de la poste appellent à la grève.

Pour nous ce n'est pas une grève de plus pour montrer que l'on n'est pas d'accord.

Nous voulons que ce soit le point de départ d'une mobilisation de très grande ampleur.

Cette fois-ci, nous voulons une vraie opposition massive, unitaire, organisée pour gagner.

Nous voulons, et nous devons les battre !